



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance restreinte du 11 octobre 2018 à 18h00.  
Organisée au siège de la Ligue, antenne de Saint-Etienne du Rouvray.

### PROCÈS-VERBAL n° 04

**Étaient présents :** MM. Antoine LECHEVALIER (Président), Jacques MARIE (Secrétaire), Guy DANCEL

**Excusé :** M. Gilbert NOUET

**Observateur :** M. Jérémie CHARHANI

§§§§

### ADOPTION DE PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux ci-après sont adoptés.

- Le procès-verbal n° 01 de la séance plénière du 30 août 2018
- Le procès-verbal n° 02 de la séance plénière du 06 septembre 2018
- Le procès-verbal n° 03 de la séance restreinte du 1 er octobre 2018

§§§§

### RAPPEL IMPORTANT :

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et à la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

§§§§

### CALENDRIER- REGLEMENTATION - OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 15 SEPTEMBRE 2018**

#### **Championnat Régional 1 :**

4 matchs ont été joué et sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.  
US TCA ROUEN / AS ROBERT MASSELIN : FMI transmise hors délai.

#### **Championnat Régional 2 :**

4 matchs ont été joué et 3 sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.  
AGS FC / LE VAUD APTAR : voir le PV n°03 de la CRFE.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 22 SEPTEMBRE 2018**

#### **Championnat Régional 1 :**

4 matchs ont été joué et sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 :**

FC ASPEN / RC PORT LE HAVRE 2

Forfait non déclaré de l'équipe FC ASPEN

La Commission, jugeant, en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait à l'équipe de FC ASPEN sur le score 0 à 3, pour en faire bénéficier RC PORT LE HAVRE 2 sur le score de 3 buts à 0;
- Procède au retrait de 1 point au classement du championnat au FC ASPEN
- Inflige une amende de 102 €euros à FC ASPEN

US TCA ROUEN 2 / AS FOURE LAGADEC HAV : FMI transmise hors délai

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

**§§§§**

La Commission est toujours dans l'attente de sa composition définitive. En attendant, elle a proposé d'intégrer en son sein, M. Patrick TOUTAIN (AS ROBERT MASSELIN) et M. Cyril MORAINVILLE (COCER PETIT COURONNE) et cela s'est soldé par deux refus.

**§§§§**





Prochaine réunion, le 18 octobre 2018 à 18h00, au siège de la Ligue à St Etienne du Rouvray avec les tirages au sort public des prochains tours de la Coupe Nationale et de la Coupe de Normandie.

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

